

**Commission de Suivi de Site**  
**Société Gascogne Papier**

---

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**

**à Mimizan (40)**

**Jeudi 14 septembre 2017 – 10 heures 00**

---

## **Liste des participants**

---

### Collège Administration de l'État

**Cédric BOUET** Préfecture des Landes – Directeur DAECL  
**Sophie DELMAS** DREAL Nouvelle Aquitaine

### Collège Elus

**Annie BARANTIN** Mairie de Mimizan  
**Christian PLANTIER** Maire de Mimizan  
**Bruno VADILLO** Mairie d'Aureilhan

### Collège Exploitant

**Maryse COUTOU** Directeur d'usine – Gascogne Papier  
**Mickaël WISSOCQUE** Responsable Hygiène, Sécurité, Environnement – Gascogne Papier

### Collège Riverains

**Georges CINGAL** Sepanso Landes  
**Christian MENAUT** Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu  
Aquatique (FLPPMA)

### Collège Salariés

**Frédéric DEYRIS** représentant des salariés

---

## **Ordre du jour**

---

- Bilan 2016
- Résultat de la surveillance
- Questions diverses

---

## **Documents associés**

---

- Présentation Gascogne Papier

---

## **10 h 10 – Début de la réunion**

---

### **Mme COUTOU, Gascogne Papier**

Stipule que Monsieur WISSOCQUE, nouveau responsable HSE, a pris ses fonctions en avril 2017. L'arrêté préfectoral sera modifié en conséquence.

---

## **Présentation du bilan de l'année 2016 de l'exploitant**

---

### **M. WISSOCQUE, Gascogne Papier**

Souligne une légère hausse de la quantité de déchets mis en décharge en 2016. Un surplus d'environ 1 000 tonnes provient des cendres produites par la nouvelle chaudière biomasse. Un changement de paramètres de production a engendré quelques boues vertes supplémentaires.

Les boues papetières servent désormais à la production d'éléments de calage ou de boîtes d'œufs. Des voies de valorisation des autres déchets sont à l'étude.

Les simulations prévoient la fin de l'exploitation des alvéoles - remplies aujourd'hui aux deux tiers environ - entre 2020 et 2022.

### **M. MENAUT, FLPPMA**

S'enquiert des possibilités de valorisation des boues vertes chargées. Une tentative de valorisation sous forme de terreau s'est déjà soldée par un échec.

### **Mme COUTOU, Gascogne Papier**

Précise que les projets de Gascogne Papier portent d'une part sur l'optimisation du *process* (réduction de la quantité de boues produite) et d'autre part sur la valorisation des déchets et en premier lieu, des déchets facilement valorisables comme les boues papetières. La forte teneur en potasse des cendres intéresse par ailleurs l'agriculture. Malgré l'engagement pris par Gascogne Papier de ne brûler que de la biomasse dite de haute qualité, des protocoles précis sont cependant à imaginer avant épandage sur des terres classées « agriculture biologique ». Le projet est mené en collaboration avec la Chambre d'Agriculture et avec un GIEE.

---

## **Résultats de la surveillance**

---

### **M. WISSOCQUE, Gascogne Papier**

Rappelle qu'une surveillance trimestrielle des lixiviats et des eaux souterraines est en place.

Le calcul du bilan hydrique ne révèle aucune perte d'étanchéité au niveau des alvéoles.

Aucun impact négatif de la mise en service de la décharge n'a été observé sur les lixiviats. Fin 2015, un pic de phosphore avait été enregistré. Il réapparaît en 2016. Il résulte peut-être de la mise en décharge de nouvelles cendres. L'analyse des mesures réalisées en 2017 permettra d'établir des conclusions.

### **Mme DELMAS, DREAL**

Signale un important projet de mise en conformité des effluents du site GASCOGNE PAPIER incluant les lixiviats générés par la décharge interne.

**M. WISSOCQUE, Gascogne Papier**

Indique que le suivi piézométrique reste impacté par l'ancienne décharge. Il n'y a toutefois pas d'évolution négative à déplorer depuis 2009.

---

**Questions diverses**

---

**M. BOUET, Préfecture des Landes**

Regrette que des visuels des installations n'aient pas été présentés.

**Mme DELMAS, DREAL**

Déplore l'absence d'information relative à la remise en état des anciens casiers de stockage dans le cadre de cette CSS. Avec l'arrêt de leur activité, l'étanchéité de leur couverture devait être assurée. Un dépôt de terre végétalisée aurait nécessité l'intervention de nombreux camions et nuit au bilan carbone de l'opération. Le projet de Gascogne Papier portait donc sur un mélange de sable — comme ressource locale — et de terre, planté de graines destinées à assurer sa tenue dans le temps. Un courrier, signé par la Préfecture, avait autorisé le lancement de ce projet sous réserve d'un suivi spécifique.

De manière plus générale, la CSS s'intéresse également à la remise en état des casiers de stockage de déchets en fin d'activité. La prochaine présentation de l'exploitant devra en faire mention.

**Mme COUTOU, Gascogne Papier**

Confirme que le bureau d'étude de Gascogne Papier s'est saisi du dossier.

**M. WISSOCQUE, Gascogne Papier**

S'engage à apporter des réponses avant la fin du mois.

**Mme BARANTIN, Mairie de Mimizan**

Rapporte la plainte d'une riveraine concernant des retombées de cendres dans sa piscine.

**M. PLANTIER, Maire de Mimizan**

Remarque que des vents de Sud de plus en plus fréquents peuvent être à l'origine de nuisances pour des riverains jusqu'alors épargnés.

**Mme DELMAS, DREAL**

Précise que les rejets provenant de la nouvelle chaudière biomasse font l'objet d'une surveillance. Les derniers résultats sont conformes à la réglementation. La nouvelle chaudière a été mise en place en utilisant les meilleures techniques disponibles.

**Mme COUTOU, Gascogne Papier**

Convient que l'ancienne chaudière générait des nuisances importantes. En revanche, depuis l'installation de la nouvelle chaudière, d'énormes progrès ont été enregistrés.

**Mme BARANTIN, Mairie de Mimizan**

Revient sur la question des odeurs, même si les plaintes et les nuisances se font de plus en plus rares.

**Mme COUTOU, Gascogne Papier**

Reconnaît que, malgré des investissements déjà engagés en la matière, des efforts restent à faire en la matière. D'autant que les lessiveurs sont situés en bordure de route. Ces odeurs correspondent à des odeurs naturelles du bois qui se concentrent lors de la cuisson. Deux jeunes ingénieurs ont rejoint l'équipe récemment afin de travailler à l'amélioration du *process*.

Toute personne souhaitant visiter le site est invitée à se rapprocher de Gascogne Papier.

**M. BOUET, Préfecture des Landes**

S'enquiert du nombre d'employés de Gascogne Papier.

**Mme COUTOU, Gascogne Papier**

Indique que le site de Mimizan emploie environ 400 salariés, celui de Salles en compte 220.

**M. PLANTIER, Maire de Mimizan**

Souligne l'importance de Gascogne Papier pour l'économie locale.

**M. MENAUT, Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

Salue les améliorations apportées.

**M. CINGAL, SEPANSO**

Partage cette position mais appelle à de nouveaux investissements visant notamment à produire en cycle fermé (consommation d'eau et rejets extrêmement faibles).

Des eaux chargées en hydrocarbures sont-elles rejetées directement au courant ? Des photos auraient été prises.

Par ailleurs, un nombre de cancers du sein supérieur à la moyenne aurait été rapporté sur le secteur de l'installation classée. Il serait notamment fait mention d'émissions anormales de dioxines.

**Mme COUTOU, Gascogne Papier**

Nie le moindre rejet non traité dans le courant.

**Mme DELMAS, DREAL**

Précise qu'une zone du parc à bois n'est pas envoyée vers la station d'épuration du site et rejoint directement le courant de Mimizan, mais après traitement. Elle ajoute qu'aucune infraction à la réglementation n'y a été relevée. Les mousses qui apparaissent sur les photos mentionnées par M. CINGAL résulteraient naturellement de la chute de l'eau. Un courrier clarifiant la situation sera adressé à la SEPANSO.

**M. BOUET, Préfecture des Landes**

Remarque que la question sort du cadre de la CSS.

**Mme DELMAS, DREAL**

Indique ne pas avoir connaissance de remontées relatives à un nombre de cancers du sein anormal dans le secteur, d'autant que le site ne serait pas à l'origine de rejet potentiellement cancérigène. Tous les rejets sont suivis et contrôlés. La question sera tout de même posée à l'ARS.

**Mme COUTOU, Gascogne Papier**

Rappelle qu'un travail portant sur les exigences de la Directive IED est en cours. Les normes imposées par le BREF papetier seront atteintes en septembre 2018. La quantité d'eau consommée et sa charge figurent parmi les problématiques traitées.

**M. CINGAL, SEPANSO**

S'enquiert de la poursuite de l'épandage sur zone de pins.

**Mme COUTOU, Gascogne Papier**

Répond que la technique fonctionne parfaitement et qu'elle constitue une aide précieuse pour la valorisation de ces déchets fortement chargés.

**Mme DELMAS, DREAL**

Précise que le sujet intéresse également la démarche IED. La méthode pourrait être considérée comme une meilleure technique disponible.

---

**11 h – Clôture de la réunion**

---

---

***ANNEXE : Présentation Gascogne Papier***

---